

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BOUGUYON Yvan (pouvoir de Mme ANDRE Michèle), PAYOT Jean-Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mme ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M. PAYOT Jean-Michel, VAGINAY Sophie et BOISSE Sandrine, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice,

## Délibération n° 2015/143

**OBJET : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 04 POUR LES TRAVAUX SUR SENTIERS DE RANDONNEE 2015.**

**CONSIDERANT** que l'Assemblée départementale du 14 décembre 2007 a souhaité réintégrer au sein du Conseil Départemental la compétence obligatoire PDIPR et maintenance associée, précédemment confiée par voie de convention à l'ADRI.

**CONSIDERANT** que depuis ce jour les travaux complexes, nécessitant une technicité particulière, sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale, avec une participation financière de la CCVU à hauteur de 50%.

**VU** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer entre le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye », pour un montant total de 12 000 € HT, consistant au remplacement de la passerelle sur le torrent de la Valette (communes de St Pons et Barcelonnette) et notamment :

- Acheminer et construire une passerelle piétonne d'une portée de 10 ml,
- Créer deux culées bétonnées,
- Evacuer l'ancien ouvrage.

Sur proposition de Monsieur Michel Nicolao, Vice-Président, chargé des « Activités de pleine Nature »

Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** les termes de la convention qui lui est soumise ;
- **DEMANDE** au Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence de bien vouloir entériner cette convention ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention et tout document afférent à ce projet.
- **DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget principal 2015 de la CCVU – Section d'investissement – Opération n°041 « investissements divers sentiers »

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
M. Jacques Martin



C.C.V.U

Séance du 24 novembre 2015